

**ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-TROISIEME REUNION DU
COMITE PERMANENT DES FINANCES (CPF)
25 juin 2012: 11H00-12H30 (Session - I)
25 juin 2012: 13H30-15H00 (Session - II)
Adélaïde, Australie**

Mandat : Le Comité Permanent des Finances (CPF) est chargé des questions financières de la Commission et des questions financières d'importance significative pour la Commission. Le Comité est chargé de l'étude des recettes et des dépenses, d'informer le Conseil des comptes de l'année précédente et des prévisions budgétaires proposées, et de faire des recommandations concernant les cotisations annuelles et d'autres contributions des pays participants pour l'année en cours et les années à venir. Le Comité donne ses avis au Président et au Secrétaire Général sur les éléments à prendre en compte dans l'élaboration des budgets futurs. Le Comité peut également élaborer et recommander au Conseil des moyens pour améliorer les ressources financières de la Commission pour répondre aux besoins financiers afin d'entreprendre des différents programmes et activités émanant d'autres organes de travail.

Membres : (1) Vice Président Hon. Dr. Saeed Nairizi, Président (Iran, 2006); (2) Dr. James Ayars, Vice Président (EU, 2007); (3) M. Syed Raghieb Abbass Shah (Pakistan, 2006); (4) Président Dr. Gao Zhanyi (Chine, 2007); (5) Vice Président A.K. Bajaj (Inde, 2009); (6) M. Akira Nakazawa (Japon, 2009); (7) Président Hon. Prof. Dr. Bart Schultz (Pays-Bas, 2011); (8) M. Ian Atkinson (Australie, 2011); et (9) M. Avinash C. Tyagi, Secrétaire Général CIID.

Note: Taux de Conversion rate of \$ EU / ₹ (Roupie indienne) utilisé dans le budget et les prévisions budgétaires -

Taux de change moyen 1 \$ EU des treize derniers mois					
Mois	₹	Mois	₹	Mois	₹
avril 2011	44,28	septembre 2011	47,95	février 2012	48,98
mai 2011	44,86	octobre 2011	49,16	mars 2012	50,36
juin 2011	44,80	novembre 2011	51,12	avril 2012	51,63
juillet 2011	44,20	décembre 2011	52,39		
août 2011	45,27	janvier 2012	51,51		

Un taux de conversion de 1 \$ EU = 44 ₹ fut retenu dans les prévisions budgétaires 2011-12 en retenant comme base le taux des cinq premiers mois de l'an 2011. Le taux effectif auquel la cotisation a été reçue en 2011-12 était de 1 \$ EU = 47,90 ₹. Un taux de change de 1 \$ EU = 48 ₹ fut retenu dans les prévisions budgétaires 2012-13, le budget de l'année financière 2013-14 et le budget préliminaire des années financières 2014-15 et 2015-16.

Point 1 : Passer en revue la composition

Selon le Règlement Intérieur 3.2.2(c), le Comité aura 9 membres au minimum et 15 membres élus au maximum outre le Secrétaire Général (SG). A présent, il y existe 9 membres, y compris le SG. En réponse à une invitation du Bureau Central d'adresser les nominations pour la composition du CPF, le Comité National de la Turquie a nommé Mme. Serpil Koylu Dalgin et a adressé le CV de celle-ci. Son CV sera présenté à la réunion. Le VPH Dr. Saeed Nairizi, Président et M. Syed Raghieb Abbass Shah (Pakistan), membre du Comité, arrivent au terme de leur mandat de six ans, et seront remplacés en vertu du Règlement Intérieur 3.2.1.2 (A):

« Les membres de chaque Comité seront élus pour un mandat de trois ans par le Conseil Exécutif à l'occasion d'un Congrès et pourront continuer fonctionner jusqu'à un total de six ans, en permanence ou par intermittence. Les membres ayant cessé leur activité peuvent être remplacés lors d'un Conseil Exécutif suivant les mêmes règles. »

Point 2 : Etudier la situation des arriérés de cotisation annuelle, et les mesures envisagées pour y remédier

2.1 Comités nationaux considérés inactifs

A la 62^{ème} réunion du CEI, les Comités Nationaux de la Guyana, de l'Israël, du Myanmar, du Nigéria, de l'Uruguay et de la Serbie ont été déclarés inactifs en raison de non-versement de cotisation. Les Comités nationaux du Maroc et du Sri Lanka, considérés comme inactifs à partir du 1 janvier 2011 en raison de non-paiement des arriérés de cotisation, ont manifesté leur intérêt de reprendre leurs activités en payant leur cotisation pour l'an 2012 et une partie des arriérés de cotisation. Il est espéré que leur cotisation sera reçue dans l'année financière actuelle. Après réception de leurs demandes d'adhésion et de cotisation, celles-ci seront présentées au Comité pour l'approbation.

2.2 Comités Nationaux en arrière de cotisation actuelle

Les 17 Comités nationaux actifs étaient en retard dans le versement de cotisation le 31 mars 2012. Les Comités nationaux de l'Italie et de l'Ouzbékistan ont depuis lors payé les arriérés de cotisation pour l'année 2011. Sur le total de 17 CN, les 6 Comités Nationaux étaient en retard de deux ans ou plus. Le Bureau Central a écrit des lettres à ces CN leur demander de verser leur cotisation avant le 31 décembre 2012.

Au moment de la rédaction des notes de l'ordre du jour, l'état des arriérés de cotisations, sauf l'année courante 2012, est comme suit :

1. Afghanistan (2010 et 2011)	4835 \$ EU
2. Lituanie (2010 et 2011)	5705 \$ EU
3. Brésil (2010 et 2011)	13064 \$ EU
4. Grèce (2008, 2009 et 2011)	10235 \$ EU
5. Kazakhstan (2009, 2010 et 2011)	8120 \$ EU
6. Syrie (2009, 2010 et 2011)	5460 \$ EU

Les Comités Nationaux de la Grèce, du Kazakhstan et de la Syrie sont en retard de plus de trois ans dans le versement des cotisations. Le Comité peut envisager l'application du Règlement Intérieur 13 dans le cas de ces trois pays et peut les déclarer inactifs à partir du 1^{er} janvier 2013 si les arriérés ne sont pas réglés avant le 31 décembre 2012.

Il peut aussi envisager d'appliquer le Règlement Intérieur 13 à trois autres comités nationaux (Afghanistan, Brésil et Lituanie) pour les interdire d'exercer des fonctions - soit en tant que membre de bureau soit en tant que membre d'un organe de travail - jusqu'au règlement des arriérés.

Point 3 : Passer en revue les dispositions financières mises en place pour les prochains événements CIID

- (i) 64^{ème} réunion du CEI et 8^{ème} Conférence Régionale Asiatique, octobre 2013, Mardin, Turquie**
- (ii) 65^{ème} réunion du CEI et 22^{ème} Congrès, 2014, Séoul, Corée**

Conformément au Règlement Intérieur 5 de la CIID, l'invitation du Comité national turc (TUCID) et du Comité national coréen (KCID) ont été acceptés à accueillir les deux événements respectifs ci-dessus. Il est nécessaire que le CEI donne son approbation à la 63^{ème} réunion du CEI et aux propositions financières des CN hôtes, y compris les frais d'inscription et d'autres dispositions en conformité avec le Règlement Intérieur 5.8.

(i) 64^{ème} réunion du CEI et 8^{ème} Conférence Régionale Asiatique, octobre 2013, Mardin, Turquie

Le Comité national turc (TUCID) a été prié de soumettre le Formulaire rempli pour l'approbation des dispositions financières du 64^{ème} CEI et de la 8^{ème} Conférence Régionale Asiatique et de nommer son représentant pour être présent à la réunion du CPF. Le représentant de l'TUCID présentera la proposition pour l'approbation du CPF.

(ii) 65^{ème} réunion du CEI et 22^{ème} Congrès, 2014, Séoul, Corée

Le Comité national coréen (KCID) a été prié de fournir le Formulaire rempli sur les dispositions financières du 65^{ème} CEI et du 22^{ème} Congrès et de nommer son représentant pour être présent à la réunion du CPF. Le représentant du KCID présentera la proposition pour l'approbation du CPF.

Point 4 : Passer en revue l'état financier des événements CIID récemment tenus

En conformité avec les règlements concernant la contribution d'un certain pourcentage des frais d'inscription au budget de la CIID, les contributions suivantes ont été reçues au cours de l'année financière 2011-12:

Événement	Dates	Lieu	Comité National	Somme Contribuée
24 ^{ème} Conférence Régionale Européenne (5%)	14-16 mars 2011	Orléans, France	AFEID	2 380 Euros
25 ^{ème} Conférence Régionale Européenne (5%)	16-20 mai 2011	Groningen, Pays-Bas	NETHCID	960 Euros
62 ^{ème} Réunion du CEI et 21 ^{ème} Congrès (50%)	15-23 octobre 2011	Téhéran, Iran	IRNCID	100 000 E EU
3 ^{ème} Conférence Régionale Africaine	29 nov - 5 déc 2011	Bamako, Mali	AMID	-----

3^{ème} Conférence Régionale Africaine, 29 novembre - 5 décembre 2011, Bamako, Mali

Selon les conseils du VP Adama Sangaré, Président du Comité National du Mali de la CIID (AMID), le Bureau central a adressé la facture de 4 252 \$ EU vers la quote-part de 5% des frais d'inscription de l'événement. Il est à espérer que le montant sera remis par l'AMID prochainement.

Point 5 : Discuter le relevé des comptes 2011-2012 vérifiés par le Commissaire aux Comptes, et faire des recommandations au CEI

5.1 Rapport du Commissaire aux Comptes

Le rapport ayant fait l'objet de vérification par le Commissaire aux Comptes (présentation sommaire) de la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, figure à l'**Annexe 1**,

- (1) **Cotisations annuelles perçues** : Les cotisations annuelles totales redevables de la part de 61 Comités nationaux actifs pour l'année 2011 étaient de 243 055 \$ EU. Contre ce montant, une somme de 187 126 \$ EU a été reçue le 31 mars 2012. Ceci représente 77 pourcent de recouvrement des cotisations totales de l'exercice 2011, contre 80 pourcent en 2010. Il est remarqué que 48 sur le total de 61 membres actifs ont versé leurs cotisations pour l'année 2011.
- (2) **Arriérés de cotisation** : Ainsi que l'on peut remarquer dans la Note 2 du Commissaire aux Comptes (*Annexe 1*), les arriérés de cotisation de 17 Comités Nationaux actifs à la date du 31 mars 2012 étaient de 79186 \$ EU. Mais, le montant des arriérés de 20 Comités Nationaux actifs à la date du 31 mars 2011, était de 82 179 \$ EU.

5.2 Comptes en devise étrangère

Les Comptes en devise étrangère à Canara Bank de New Delhi, Inde (l'un en \$ EU et l'autre en Euro), et à HSBC Bank plc. de Londres, ont fait l'objet de vérification par le Commissaire aux Comptes. Ces comptes ont été incorporés dans le relevé du compte de la Commission pour la période qui a pris fin le 31 mars 2012. Ces comptes sont expliqués brièvement comme suit :

- (1) Au compte en devise étrangère (\$ EU) de Canara Bank, New Delhi, Inde, le montant total des recettes était de l'ordre de 282 846 \$ EU pour l'année 2011-2012, et un solde de 27 218 \$ EU était disponible de l'année précédente. Sur ce montant, une dépense de 284 000 \$ EU a été engagée. Le bilan de ce compte à la date du 31.3.2012 était arrêté à 26 064 \$ EU.
- (2) Au compte en devise étrangère (Euro) de Canara Bank, New Delhi, Inde, le montant total des recettes était de l'ordre de 9 729 Euro pour l'année 2011-2012, et un solde de 4 943 Euro était disponible de l'année précédente. Une dépense de 11 337 Euro a été engagée. Le bilan de ce compte à la date du 31.3.2012 était arrêté à 3 335 Euro.
- (3) A HSBC Bank plc. Londres, une somme de 132 592 \$ EU est disponible en dépôt à terme fixe. Au cours de l'année 2011-2012, les recettes d'un montant de 3 972 \$ EU et un paiement de 128 \$ EU (frais bancaires) ont été effectués. Donc, le bilan du Compte à la date du 31.3.2012 était de 3 844 \$ EU.

5.3 Fonds de prévoyance du personnel CIID

Le relevé des comptes de l'exercice 2011-2012 relatifs au Fonds de Prévoyance du Personnel, a fait l'objet de vérification séparée par le Commissaire aux Comptes. Le montant à la date du 31 mars 2012 au crédit du personnel qui souscrit à ce fonds, était de 23 197 621 ₹ (non compris le montant de Réserve 48 027 ₹), contre un montant de 20 177 534 ₹ à la date du 31 mars 2011. Le Fonds de Réserve est surtout utilisé pour payer le Commissaire aux Comptes et pour d'autres dépenses engagées à cette fin.

5.4 Comparaison des prévisions budgétaires 2011-12 et des dépenses effectivement engagées

Une présentation sommaire des prévisions budgétaires 2011-2012 (approuvées) telle que faite à la dernière réunion du CPF, et des dépenses engagées effectivement fin mars 2012 (y compris les recettes) figure à **l'Annexe 1A**, ainsi qu'une note explicative des points où l'on constate des variations considérables. Contre le montant des recettes anticipées de 32,96 M de ₹ signalé au CEI de Téhéran, le montant des recettes effectivement perçues était de 29,93 M de ₹ alors que le montant des dépenses engagées effectivement était de 28,71 M de ₹ contre le montant prévu de 31,21 M de ₹ comme indiqué lors du CEI de 2011. Un excédent de 0,69 M de ₹ est constaté contre le déficit de 0,83 M de ₹ prévu au budget

Cet excédent est dû au remboursement d'impôt et au non-paiement des arriérés redevables au « Land & Development Office », New Delhi (soit 15% des montants de loyer d'une partie du premier étage perçu depuis l'an 2004). Cependant, une somme de 6,0 M de ₹ est prévue dans le budget de l'année 2012-13 pour le paiement à L & DO.

5.5 Compte de fonds non transférables :

Suit le compte de fonds non transférables:

- (a) **Fonds de gratuité:** Ce Fonds est utilisé pour payer le personnel au moment de la retraite. Il est nourri par le transfert du compte principal et l'intérêt perçu sur les comptes bloqués. Une somme de 300 000 est fourni pour transfert au Fonds de gratuité.
- (b) **Fonds de retraite:** Ce Fonds est utilisé pour payer le personnel retraité de la Commission. Il est nourri par le transfert du compte principal et l'intérêt perçu sur les comptes bloqués. Une somme de 750 000 ₹ est fourni pour transfert au Fonds de gratuité.

- (c) **Fonds de Dictionnaire:** Ce Fonds institué il y a longtemps, est utilisé pour la révision du DTM et pour engager d'autres dépenses y relatives. Il est nourri par les produits de vente du DTM et l'intérêt perçu sur les comptes bloqués.

5.6 Etudier la situation financière

Le CPF peut étudier cette question et faire des recommandations au CEI (avec ou sans commentaire) au CEI pour l'approbation des comptes 2011-12, vérifiés par le Commissaire aux Comptes. Le CPF peut aussi envisager de recommander le transfert du Fonds de dictionnaire au Fonds général.

Point 6 : Prévisions budgétaires de l'année financière courante 2012-2013

6.1 Recettes (Annexe 1 A)

6.1.1 Recette prévue à titre de cotisation annuelle

Une somme de 11,5 M. de ₹ est prévue de la part de 65 Comités Nationaux actifs représentent les cotisations annuelles. Cette somme ne comprend pas les recettes reçues des Membres Directs CIID (si la proposition reçoit l'approbation du CEI).

6.1.2 Publications

Une somme de 16 100 \$ EU (0,63 M de ₹) sera reçue en 2012-2013 de la part de M/s Wiley & Blackwell (maison de publication de la Revue), à titre des Droits d'Auteur de la Revue CIID- Irrigation et Drainage.

6.1.3 Quote-part CIID des Conférences

Un montant de 5,4 M de ₹ est anticipé représentant la quote-part de 15% des frais d'inscription provenant du 61^{ème} CEI/7^{ème} CRAs, Adélaïde, Australie. Une somme de 0,1 M de ₹ est également anticipé représentant la quote-part de 5% des frais d'inscription, provenant du 11^{ème} Atelier International sur le Drainage (AID), le Caire, Egypte,

6.1.4 Subventions

Une recette de 2 M de ₹ est probable au cours de l'année 2012-2013 venant des agences de financement non identifiées, pour les projets qui seront éventuellement entrepris. Ce montant, si reçu, sera utilisé au cours de l'année, ce qui n'aura aucun effet (excédent ou déficit) sur le budget.

6.1.5 Recette perçue à titre de loyer

Une somme de 10,02 M de ₹ est anticipée en 2012-13 à titre de loyer du premier étage du Bureau Central laissé à location à M/s Yes Bank Ltd.

6.2 Dépenses

6.2.1 Solde et indemnité

L'effectif actuel du Bureau Central est de 17 membres. Un montant de 16,01 M de ₹ est approuvé dans le budget présenté au 62^{ème} CEI de Téhéran à titre de solde du personnel et du Secrétaire Général. Un montant révisé de 18,03 M de ₹ est inscrit dans les prévisions budgétaires de l'année financière 2012-13.

6.2.2 Services et Maintenance

Les prévisions faites à titre des 'Services et Maintenance' sont modifiées de 2,87 M de ₹ à 3,82 M de ₹.

6.2.3 Revue CIID

Contre le montant approuvé de 40 725 \$ EU (1,79 M de ₹) inscrit au budget approuvé, un montant de 41 771 \$ EU (2,0 M de ₹) est prévu à titre d'abonnement d'exemplaires supplémentaires à la Maison de publication de la Revue CIID.

6.2.4 Voyage / Réunion

Une somme de 1,06 M de ₹ est prévue pour participation (du Secrétaire Général) aux réunions internationales, et du Secrétaire Général, du Secrétaire Exécutif et du Directeur au 63^{ème} CEI et à la 7^{ème} Conférence Régionale Asiatique.

6.2.5 Subvention

Un montant de 2,0 M de ₹ a été retenu comme recette « probable » de l'année financière 2012-2013, venant des sources non identifiées (à titre de subvention pour études), somme à utiliser au cours de la même année.

6.3 Transfert interne pour Fonds de gratuité et Fonds de retraite

Pour accroître « le Fonds de gratuité » et « le Fonds de retraite », un montant de 0,3 M de ₹ et un autre montant de 0,7 M de ₹ sont inscrits respectivement à ces postes.

6.4 Situation financière probable de l'année 2012-13

Le budget de l'année financière 2012-13 fut provisoirement approuvé par le Conseil à la réunion de Téhéran en octobre 2011. Les prévisions révisées de l'année 2012-13 figure à l'**Annexe 1A**. Compte tenu de recette totale d'environ 31,1 M de ₹ et d'une dépense totale de 34,26 M de ₹, un déficit de 5,1 M de ₹ est prévu à la date du 31 mars 2013. Le CPF peut noter et recommander l'approbation des prévisions budgétaires (2012-13) au CEI, avec ou sans commentaires.

Point 7 : Etudier le budget de l'exercice financier 2013-14, faire des recommandations au CEI, et présenter les budgets préliminaires des exercices financiers 2014-15 et 2015-16

Exercice financier 2013-14

7.1 Recettes

7.1.1 Cotisation des pays membres

Une recette de 11,85 M de ₹ est attendue en 2013-14 à titre de cotisation annuelle de la part des Comités Nationaux actifs (voir **Annexe 1A**).

7.1.2 Publications

Les Droits d'Auteur de la Revue CIID, qui représentent un montant de 16 701 \$ EU (0,76 M de ₹) selon les projections faites par le Président du C- REVUE, ont été considérés comme étant une recette de l'année 2013-14.

7.1.3 Quote-part CIID des Conférences

Avec la quote-part de 15% des frais d'inscription, il est estimé qu'une somme de 1,88 M de ₹ sera perçue du 64^{ème} CEI en octobre 2013, à Mardin, Turquie.

7.1.4 Intérêt et autres recettes perçues

Il est probable que les intérêts sur les comptes bloqués soient de l'ordre de 3,29 M. de ₹ et que les autres recouvrements soient de 1,31 M de ₹.

7.1.5 Loyer perçu à titre de location d'une partie de l'immeuble

Il est estimé qu'une somme (brute) de 19,05 M de ₹ soit reçue de la part de M/s Yes Bank à titre de loyer perçu de location en juin 2013 et de l'augmentation du loyer révisé.

7.1.6 Subvention

Un montant de 2,05 M de ₹ a été retenu comme recette « probable » de l'année financière 2013-14, venant des sources non identifiées (à titre de subvention pour les travaux qui puissent être engagés). Cependant, ce montant est également indiqué comme étant également utilisé la même année.

7.2 Dépenses

7.2.1 Solde et indemnité

Cette prévision comporte les montants à verser à titre d'augmentation annuelle de solde, d'indemnité de cherté de vie telle qu'approuvée par le Gouvernement Indien. Une somme de 19,61 M. de ₹ est prévue à ce poste.

7.2.2 Services et Maintenance

Une somme de 3,8 M de ₹ a été fournie vers les services de maintenance et de vigilance de l'immeuble, les achats de petits articles de bureau, le service jardinier, l'équipement, les livres de bibliothèque, l'entretien des véhicules, des téléphones et d'affranchissement. Cela comprend également une disposition de 0,25 M de ₹ qui est prévue pour les équipements et le logiciel du Site Web/TDS Bureau Central.

7.2.3 Revue CIID

Un montant de 43 000 \$ EU (2,07 M de ₹) est prévu au budget de l'exercice 2013-2014 pour paiement à M/s Wiley & Blackwell, Maison de publication de la Revue CIID, à titre d'abonnement de 800 exemplaires - 200 exemplaires En Ligne @ 47 \$ EU chaque; et 600 exemplaires imprimés + En Ligne @ 53 \$ EU. Ces estimations ne sont que provisoires et sont susceptibles aux changements selon les nombres d'exemplaires commandés en supplément.

7.2.4 Voyage

Un montant total de 1,16 M de ₹ est prévu pour les voyages (participation aux réunions) en Inde et hors de l'Inde.

7.2.5 Versement au "Land and Development Office (L&DO)"

Il est attendu que ce montant accumulé depuis la date de location du premier étage de l'immeuble (juin 2004) soit plus considérable. Il est donc proposé de demander à ce Bureau de faire un paiement à termes, et il est espéré que cette requête soit acceptée. Une somme de 2,0 M de ₹ est affectée à ce poste dans l'exercice financier 2013-14, pour paiement au (L&DO).

7.2.6 Impression et Distribution

Un montant de 1,12 M de ₹ a été prévu au budget pour publication des périodiques et d'autres publications spéciales, ainsi que pour distribution de ces documents au cours de l'année. Un autre montant de 0,5 M de ₹ est prévu pour publication des résultats des organes de travail.

7.2.7 Utilisation de subvention

Le montant de subvention anticipé en 2013-14 sera totalement utilisé.

7.3 Transfert interne pour Fonds de gratuité et Fonds de retraite

Une somme de 0,3 M de ₹ et une autre somme de 0,7 M de ₹ sont inscrites au budget pour nourrir respectivement ces deux fonds.

7.4 Excédent

Compte tenu des recettes totales de 38,2 M de ₹ et des dépenses totales de 33,44 M de ₹, un excédent de l'ordre de 4,77 M de ₹ est anticipé à la date du 31 mars 2014.

Le CPF étudiera le budget 2013-2014 et fera des recommandations au CEI.

Exercices financiers 2014-15 et 2015-16

Le budget préliminaire pour les deux exercices ultérieurs 2014-15 et 2015-16 est établi sur la base des budgets de l'année précédente et d'autres changements qui pourraient survenir. Une présentation sommaire de ce qui précède, tout en indiquant les recettes et les dépenses, figure à l'**Annexe 1A**.

Le CPF étudiera les budgets préliminaires des exercices financiers 2014-2015 et 2015-16 et fera des recommandations au CEI pour l'approbation des prévisions budgétaires.

Point 8 : en revue le projet des lignes directrices pour l'administration de l'adhésion directe ainsi proposé dans les Statuts CIID révisés

Le CEI à sa 62^{ème} de Téhéran, Iran, dans le cadre du Point 4 sur le sujet ci-dessus, avait examiné le rapport du Comité chargé de l'élargissement de la base d'adhésion à la CIID. Le Comité avait proposé une nouvelle catégorie de membres autre que les Comités nationaux, en termes d'adhésion directe pour l'individu, les organisations publiques et privées. Sur la base de la présentation faite par le VPH Felix Reinders, le CEI a décidé de travailler en détail et en même temps a décidé d'élaborer les changements nécessaires aux Statuts et aux Règlements Intérieurs CIID. A cette fin, le CEI a mis en place un Comité spécial chargé des amendements pour qu'ils soient recommandés à la 63^{ème} réunion du CEI à Adélaïde, en Australie.

- a. Proposer une structure tarifaire, et
 - b. Proposer un procédé pour l'application des décisions.
1. Une structure tarifaire est établie sur le principe que les membres directs devraient bénéficier d'une plate-forme pour partager les connaissances et d'un gain financier sans causer aucune charge financière supplémentaire au budget CIID. L'accent est mis sur la présentation de la structure tarifaire dans une telle manière qu'elle est intéressante du point de vue financier aux membres potentiels ainsi qu'elle apporte des revenus supplémentaires à la famille CIID, soit aux organisateurs des événements CIID soit au Bureau central. Il est espéré qu'il y aura plus de participation aux congrès, conférences et ateliers CIID pour rendre la tenue de tels événements plus viables de manière financière. Les catégories de membres proposés et la structure tarifaire figurent à l'**Annexe 2**. Tout en proposant la structure tarifaire, il est tenu en considération le taux en vigueur dans d'autres organisations non gouvernementales similaires techniques et relevant de l'eau.
 2. Les Membres directs potentiels doivent soumettre l'information requise pour déterminer la possibilité d'adhésion ainsi que pour mettre en place la catégorie pour fixer la cotisation annuelle. Le formulaire pour devenir les Membres Directs sur la base de ce qui précède figure à l'**Appendice B** de l'Ordre du Jour du CEI, page 46 (version anglaise) et à l'**Appendice C** de l'Ordre du Jour du CEI, page 49 (version anglaise). L'adhésion des Membres Directs (individus) sera soumise à l'approbation du CPF par la correspondance et l'adhésion des Membres Directs (institutions) sera soumise à l'approbation préliminaire du Comité de direction et à la ratification du Conseil.

Point 9 : Nomination des commissaires aux comptes externes pour la période 2012-2015

Conformément aux Articles 7.3.6 des Statuts CIID, la comptabilité de la CIID sera vérifiée et certifiée régulièrement d'une façon à déterminer par le Conseil. Le Règlement Intérieur (4) mentionne que l'état financier de l'année précédente, dûment vérifié, doit être présenté à chaque CEI dans le cadre de l'ordre du jour pour l'étude du Conseil. Le Règlement cependant, ne parvient pas à décrire la manière dont la vérification doit être effectuée. La procédure de nomination du Commissaire aux comptes, la durée du service du Commissaire aux comptes nommé, la portée du travail de ce Commissaire n'a pas été prévue dans les Règlements Intérieurs. En fait, le Commissaire aux comptes actuel M/s Raghu Rai Nath and Sons s'est engagé à la vérification des comptes CIID depuis 1968.

Conformément à la pratique existante dans les organisations internationales, le pouvoir de nommer un Commissaire aux comptes incombe à l'assemblée générale, dans notre cas au CEI, et les nominations sont faites pour une période de temps déterminée. Compte tenu de ce qui précède, deux propositions sont faites ci-joint.

1. Nomination d'un Commissaire aux comptes pour la période 2012-15
2. Etude des amendements aux Règlements Intérieurs en ce qui concerne la nomination du Commissaire aux comptes

9.1 Nomination d'un Commissaire aux comptes externe

Le Bureau Central a invité les parties intéressées à soumettre leur intérêt et leur offre pour effectuer la vérification statutaire tel que requis en vertu de Loi des sociétés, le 3 mai 2012, la dernière date de la soumission de l'offre étant le 5 juin. En outre, sur la base de la liste obtenue de l'Institut des Comptables Agréés de l'Inde, 10 sociétés privilégiées, retenues au hasard, ont été informées de la position par courrier électronique. Sur la base de ces efforts, les offres des entreprises reçues d'ici le 5 juin seraient fournies aux membres du CPF au cours de la réunion. Le CPF peut examiner les offres et les recommander au CEI.

9.2 Règlement Intérieur concernant la nomination des commissaires aux comptes

Conformément à la pratique existante dans les institutions spécialisées des Nations Unies, il est proposé que le CPF puisse incorporer des modifications (ajouts) mentionnées dans l'**Annexe 3** aux Règlements Intérieurs. Si le CPF estime que ces modifications sont nécessaires et dans l'intérêt de la transparence dans les opérations financières, il peut recommander au CEI de mettre en place un Comité spécial chargé d'examiner les modifications proposées aux Règlements Intérieurs.

Point 10 : Examen de la politique sur la «Contribution des événements CIID: congrès, conférences, conférences régionales et ateliers au budget CIID »

Au cours des années, le CEI a pris un certain nombre de décisions concernant les arrangements financiers par rapport aux événements CIID tels que les Congrès, les Conférences, les Réunions du CEI, les Symposiums et les Ateliers organisés dans le cadre de la CIID en utilisant son logo. Il s'agit notamment des contributions des organisateurs de ces manifestations faites au budget de la CIID, des inscriptions gratuites et des dépenses sur le logement, etc. Ces décisions sont énumérées à l'**Annexe 4**. En vue d'obtenir une image claire des obligations financières aux organisateurs des événements, il est souhaitable que ces décisions soient incluses dans les Règlements Intérieurs CIID. Le Comité pourra recommander au CEI à créer un comité spécial chargé de proposer des modifications aux Statuts et aux Règlements Intérieurs CIID.

Point 11 : Questions divers (avec l'autorisation du Président)

Annexe 1 [Point 5.1 de l'Appendice XXXII]

AUDIT REPORT FOR THE YEAR ENDING 31 MARCH 2012

RAGHU NATH RAI & CO.
Chartered Accountants

International Executive Council
International Commission on
Irrigation and Drainage
48 Nyaya Marg
Chanakyapuri
New Delhi 110 021

Dear Sir,

We have carried out the audit of the accounts of the Commission for the year ending 31st March 2012. In this connection, we have to report as under:

1. Receipts and payment account for the year under report has been checked with the cash book, vouchers, bank statements of accounts and the other records. We have also verified by test check that the payments are within the authority of the respective officers.
2. The Balance Sheet and Income & Expenditure Account have been prepared after incorporating certain provisions which have been made in the accounts with regard to the amounts payable, amounts recoverable, estimated realizable value of stock of publications in hand. These provisions have been estimated by the AACO have been relied upon by us.
3. These accounts do not incorporate the entries in respect of Provident Fund for which separate accounts are prepared.
4. We have compared the receipts and expenses with the budgeted provisions. There are some variations between the budgeted amount and the actuals.
5. Foreign currency in the foreign currency accounts with HSBC Bank plc., London and Canara Bank, New Delhi, India has been converted at budgeted rate of exchange and incorporated in these accounts.
6. Subscription and publication due for more than 6 years amounts to Nil.

Subject to the above, Balance Sheet, Income & Expenditure Account and the Receipts and Payments Account are correct in accordance with the books and vouchers produced before us and as per the information and explanations given to us and upon which we have relied.

Yours faithfully,
For Raghu Nath Rai & Co.
Chartered Accountants
FRN.000451N

New Delhi
Dated: 21 May 2012

Partner
(PREM PRAKASH)
Membership No. 7648

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE
Receipts and Payments Account
For the period from 1st April 2011 to 31st March 2012

	2011-12 Rs	2010-11 Rs.
RECEIPTS		
Balance B/F		
Cash at Bank	33 490 207	33 709 622
Membership Subscription	8 503 770	10 807 667
Publications	719 842	979 233
Conference Support	4 607 192	987 570
Interest	1 276 044	976 918
Grant	263 956	450 000
Others	4 812 552	736 309
Let out Property	10 015 248	9 726 729
TOTAL	63 688 811	58 374 048
 PAYMENTS		
Salaries and Retirement Dues	16 321 844	19,309 182
Service and Maintenance	2 453 239	2,504 919
Property Tax and Utilities	3 811 766	427 212
Rehabilitation & refurbishing	173 152	-
Printing and Distribution	2 220 331	2 138 458
Conference Expenditure	1 055 904	52 319
Travelling Expenses	1 614 475	358 112
Grants utilized	786 149	46 639
Subscription to other organisation	48 960	-
Others	1 013 523	47 000
Balance C/F		
Cash & Bank	34 189 468	33 490 207
TOTAL:	63 688 811	58 374 048

Sd/-
V.K. Dureja
Asstt. Accounts Officer

Sd/-
Dr. S.A. Kulkarni
Executive Secretary

Sd/-
Avinash C. Tyagi
Secretary General

Auditor's Report
As per our separate report of even date
For Raghu Nath Rai & Co.
Chartered Accountants
FRN No. 000451N

New Delhi
Dated: 21 May 2012

Partner
(PREM PRAKASH)
Membership No. 7648

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE
Balance Sheet as on 31 March 2012

	2011-12	2010-11
	Rs.	Rs.
ASSETS		
Property and Equipment	8 416 941	8 560 480
Receivables	6 502 601	9 089 961
Stock	736 495	613 758
Cash at Bank and in Hand	34 189 468	33 490 207
Total Assets	49 845 505	51 754 406
LIABILITIES		
General Fund	33 650 349	35 056 511
Gratuity Fund	3 133 168	2 675 833
Superannuation Fund	-	334 839
Dictionary Fund	635 769	562 939
Grants	-	403 361
Advance Rent (Yes Bank)	3 086 520	3 086 520
Security from Tenant	6 100 000	6 100 000
WatSave Award Fund	661 479	656 428
Subscription received in Advance	2 578 220	2 877 975
Total Liabilities	49 845 505	51 754 406

Sd/-
V.K. Dureja
Asstt. Accounts Officer

Sd/-
Dr. S.A. Kulkarni
Executive Secretary

Sd/-
Avinash C. Tyagi
Secretary General

Auditor's Report
As per our separate report of even date
For Raghu Nath Rai & Co.
Chartered Accountants
FRN No. 000451N

New Delhi
Dated: 21 May 2012

Partner
(PREM PRAKASH)
Membership No. 7648

**SUMMARY OF ACTUALS 2011-12, APPROVED BUDGET 2012-13, FORECAST 2012-13,
BUDGET 2013-14 AND PRELIMINARY BUDGETS 2014-15 AND 2015-16**

	Actuals 2011-12	Approved Budget 2012-13	Forecast 2012-13	Budget 2013-14	Preliminary Budget 2014-15	Preliminary Budget 2015-16
	₹	₹	₹	₹	₹	₹
I RECEIPTS						
1. Membership Subscriptions	8,503,770	10,636,120	11,499,100	11,848,300	12,199,700	12,565,800
2. ICID Journal	447,806	675,800	631,600	763,200	0	0
3. Publications	272,036	166,000	94,000	67,000	153,000	40,000
4. Conference Support	4,607,192	4,065,000	5,751,800	1,879,200	13,540,000	2,304,000
5. Interest	1,276,044	1,150,000	990,000	3,285,600	3,673,300	1,205,000
6. Other Receipts	4,812,554	165,000	2,132,965	1,313,500	300,000	310,000
7. Let out property, Rent and Arrears	10,015,248	10,015,250	10,015,250	19,051,700	21,156,000	21,156,000
TOTAL RECEIPTS	29,934,650	26,873,170	31,114,715	38,208,500	51,022,000	37,580,800
II PAYMENTS						
1. Compensation Package for Secretary General	2,105,112	1,828,000	2,243,700	2,373,300	2,502,900	2,632,500
2. Salaries and Retirement dues of Staff	14,216,732	14,265,000	15,759,700	17,236,100	17,875,100	19,265,500
3. Service & Maintenance	2,453,239	2,870,000	3,820,000	3,795,000	4,220,000	4,570,000
4. Property Tax & Utilities	3,811,766	2,090,000	2,140,000	2,160,000	2,190,000	2,190,000
5. Rehabilitation / Refurbishing	173,152	100,000	200,000	1,500,000	1,500,000	1,500,000
6. ICID Journal	1,695,005	1,791,900	1,954,800	2,073,600	0	0
7. Printing and Distribution	525,326	1,452,000	1,061,000	1,121,000	1,171,000	1,171,000
8. Conference Expenditure	1,055,904	210,000	20,000	20,000	410,000	30,000
9. Subscription to other organizations	48,960	0	0	0	60,000	0
10. Travel Expenditure on Meetings	1,614,475	1,060,000	1,060,000	1,160,000	1,160,000	1,160,000
11. Payment to L&DO (MoUD) from Rent	0	2,000,000	6,000,000	2,000,000	3,200,000	3,200,000
12. Other Payments	1,013,523	44,000	0	0	0	0
TOTAL PAYMENTS	28,713,194	27,710,900	34,259,200	33,439,000	34,289,000	35,719,000
Surplus (Deficit) (1)	1,221,456	-837,730	-3,144,485	4,769,500	16,733,000	1,861,800
Grant Receipts	263,956	500,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000
Grants utilisation	786,149	500,000	0	2,000,000	2,000,000	2,000,000
Surplus (Deficit) of Grant (2)	699,263	0	2,000,000	0	0	0
Net Surplus/ Deficit (1)+(2)	1,920,719	-837,730	-1,144,485	4,769,500	16,733,000	1,861,800
Internal Transfers to Gratuity and Superannuation Fund	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000	1,050,000

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE

PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR L'ADMINISTRATION D'ADHÉSION DIRECTE

Objectif

Ce Projet des lignes directrices est conçu pour établir les procédures pour l'administration de «l'Adhésion directe». Ces lignes directrices peuvent aider le Conseil Exécutif International (CEI) par l'intermédiaire du Sous-Comité du Comité Permanent des Finances (CPF) à prendre les décisions sur la possibilité d'adhésion, la tarification, et les droits aux membres directs et le mode de leur participation à diverses activités techniques de la CIID. Ces lignes directrices vont évoluer avec le temps et seront modifiées.

Principes directeurs

- a. Ces lignes directrices suivent l'esprit, tant dans la lettre et le mot, de l'élargissement de la base d'adhésion à la CIID comme prévu dans les Statuts et les Règlements Intérieurs CIID.
- b. Les lignes directrices sont conçues pour veiller à ce que toutes les décisions relatives à l'adhésion sont prises rapidement sans exercer un impact sur l'intérêt de la Commission.
- c. Les membres directs seront pleinement impliqués dans les débats techniques et les activités de la Commission, mais ne participeront pas à la prise de décision.
- d. Dans tous les cas d'ambiguïté, les dispositions des Statuts et des Règlements Intérieurs, dans cet ordre, auront préséances.
- e. Le processus administratif est maintenu au niveau minimum afin d'éviter toute charge supplémentaire au Bureau Central.

Lignes directrices

1. L'Adhésion directe sera ouverte aux individus, aux entreprises et aux institutions des pays non membres de la CIID ou les pays dont les statuts nationaux des Comités Nationaux ne prennent pas des dispositions pour leur participation.
2. L'Adhésion individuelle directe sera ouverte à toute personne qui s'engage à l'irrigation, au drainage et à la gestion des crues et à son application, ou à celui qui s'intéresse aux objectifs de la Commission. Un membre retraité est celui qui a atteint l'âge de 65 ans alors que les jeunes professionnels sont des membres individuels dont l'âge ne dépasse pas de 40 ans. Les membres ordinaires sont ceux qui n'entrent pas dans ces deux catégories.
3. Les entreprises seront divisées en trois types - A, B et C – selon leur chiffre d'affaires annuel, tandis que les institutions seront classées en deux types selon le nombre total des employés. La CIID dirige également une classification des pays à revenu faible / élevé selon la classification des Nations Unies. Il est proposé que les membres des pays à faible revenu versent un rabais de frais d'adhésion, comme les étudiants et les membres qui ont pris la retraite.
4. L'adhésion institutionnelle sera ouverte aux établissements suivants:
 - a. Les institutions ou organisations impliquées dans la recherche, le développement et la formation en irrigation, drainage et gestion des crues dans l'ensemble de ses aspects, y compris l'analyse des politiques, la gestion des ressources hydriques, l'agriculture et les applications industrielles, et l'environnement.

- b. Les institutions d'enseignement s'occupant de la gestion d'irrigation, de drainage et de gestion des crues et des activités connexes;
 - c. Les organisations, les institutions ou les entreprises qui entreprennent la promotion, la conception, la réalisation ou le contrôle des activités relevant d'irrigation, de drainage et de gestion des crues, mènent des enquêtes ou des projets industriels, développent, fournissent ou utilisent les équipements appropriés, l'instrumentation, le matériel ou le logiciel.
5. Chaque entreprise ou membre institutionnel peut nommer un nombre déterminé de personnes (comme indiqué à l'Annexe de ces directives) remplissant les conditions requises pour devenir membres individuels, qui peuvent être retenus pour la composition de divers organes techniques CIID et peuvent bénéficier des avantages de recevoir la revue au rabais.
 6. Les demandes d'adhésion à la Commission mises à la disposition sur le site Web CIID doivent être soumises au Bureau Central par écrit ou par l'intermédiaire du site Web. Après l'acceptation de leur demande d'adhésion, les candidats seront notifiés par écrit par le Secrétaire Général de leur statut d'être membre de la Commission. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives requises et les frais d'adhésion.
 7. La cotisation annuelle et les droits aux membres directs seront en conformité avec l'Annexe de ces directives et seront réétudiées tous les trois ans par le CEI sur les recommandations du CPF.
 8. La Commission mettra en place un Sous-Comité dans le cadre du CPF pour prendre les décisions sur les demandes d'adhésion. Le Sous-Comité étudiera toutes les demandes sur une base mensuelle par le moyen de communication électronique. Le Sous-Comité devra prendre la décision sur l'approbation d'Adhésion directe provisoire, sujet à la ratification au CEI qui suit. La décision du CEI est applicable avec l'effet rétroactif depuis la date de sanction d'adhésion directe provisoire. Cette adhésion provisoire ne devra aucunement priver le membre du droit d'en jouir un membre régulier.
 9. Si le candidat appartient à un pays membre de la CIID, qui n'est pas «considéré inactif», le Sous-Comité peut assurer la possibilité d'adhésion directe sur la base des documents disponibles chez le Bureau central concernant les Statuts et le fonctionnement du Comité National concerné ou peut consulter le Comité national du pays d'origine du candidat, s'il le juge nécessaire. Si aucune objection n'est reçue dans un mois de la part du Comité national, le candidat recevra le statut de membre provisoire.
 10. La consultation avec le Comité National concerné peut également être nécessaire pour, par exemple, des raisons (politique ou stratégique) où une entreprise ou organisation ne souhaite pas adhérer au Comité National, ou n'est pas autorisée à adhérer au Comité National, non parce que le Comité National ne lui permet pas, mais que les dirigeants de cette entreprise ou organisation ne lui permettent pas. Pourtant, elle s'intéresse à devenir membre de la CIID. De même, un individu peut avoir les mêmes ou d'autres raisons personnelles / professionnelles. Dans ces cas, le Sous-Comité doit consulter le Comité national concerné et obtenir son accord.
 11. La droit de mettre fin à l'adhésion directe par le Conseil s'applique lorsqu'un membre agit au mépris des Statuts, des Règlements Intérieurs CIID, des décisions de la Commission ou nuire aux intérêts de la Commission de manière déraisonnable, par exemple, par le non-paiement de la cotisation annuelle. Le membre concerné peut interjeter appel contre la privation au CEI dans un mois après réception des avis de celui-ci par écrit. Pendant la durée d'appel et dans l'attente d'une décision, il / elle est suspendu(e) de l'adhésion.

12. L'adhésion d'un membre direct arrive à terme :
 - a. par décès du membre (personne individuelle) ou par la faillite ou la liquidation d'un membre (institution);
 - b. par notification écrite de la mise à fin d'adhésion par le membre au Conseil;
 - c. par un avis écrit de la mise à fin d'adhésion à la personne ou à l'institution concernée, en vertu des raisons expliquées par le Conseil;
 - d. par un avis écrit de la privation à la personne ou à l'institution concernée, en vertu des raisons expliquées par le Conseil.

13. Contrairement à l'adhésion des Comités Nationaux, l'adhésion directe se terminera automatiquement pour non-paiement de la cotisation annuelle, et le membre sera informé par conséquent. Le non-paiement se produit lorsque le membre direct concerné n'a pas versé son dû dans les 3 mois de son exigibilité, 1er janvier de chaque année civile, sans aucun rappel de la part du Bureau Central.

14. Le membre direct peut demander l'adhésion en payant le frais d'adhésion.

15. Comme dans le cas des Comités Nationaux, les frais d'inscription des membres directes de l'entreprise et des organisations, pour chaque congrès, conférence régionale, session technique, atelier international ou d'autre activité internationale organisée sous la direction CIID seront les mêmes comme d'autres membres pour le nombre de candidats parrainés par l'institution dans la mesure déterminée par le CEI (voir Annexe de ces lignes directrices).

16. Le Conseil peut, en consultation avec le Comité d'organisation du pays hôte, décider des frais d'inscription individuels pour les autres candidats au niveau des non-membres.

TARIFICATION ET DROIT AUX MEMBRES DIRECTS

A. Tarification (Pour la période de juin 2012 à octobre 2014)

Catégorie de l'adhésion	Nombre de candidats	Pays développés			Pays en développement		
		Adhésion pour 1 an	Adhésion pour 3 ans	Frais d'adhésion	Adhésion pour 1 an	Adhésion pour 3 ans	Frais d'adhésion
I. Entreprise (A)	Deux	\$ 600	\$ 1720	\$ 180	\$ 400	\$ 1080	\$ 120
II. Entreprise (B)	Quatre	\$ 1000	\$ 2700	\$ 300	\$ 850	\$ 2300	\$ 250
III. Entreprise (C)	Six	\$ 2000	\$ 5400	\$ 600	\$ 2000	\$ 5400	\$ 600
IV. Institution (a)	Deux	\$ 400	\$ 1080	\$ 120	\$ 280	\$ 760	\$ 80
V. Institution (b)	Quatre	\$ 600	\$ 1720	\$ 180	\$ 400	\$ 1080	\$ 120
VI. Individu :	-	\$ 100	\$ 270	\$ 20	\$ 60	\$ 160	\$ 20
VII Individu: personne retraitée	-	\$ 70	\$ 190	\$ 20	\$ 60	\$ 160	\$ 20
VIII. Individu: Jeune Professionnel	-	\$ 50	\$ 135	\$ 20	\$ 50	\$ 135	\$ 20

Entreprise type A: Ayant le chiffre d'affaires annuel jusqu'à 1 million de \$ US

Entreprise type B: Ayant le chiffre d'affaires annuel entre 1 et 10 millions de \$ US

Entreprise type C: Ayant chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 millions de \$ US

Institution type A: Ayant 1-50 employés

Institution type B: Ayant 50 employés et plus

B. Droits aux membres directs

Avec l'adhésion à la CIID, les individus, les entreprises et les institutions qui travaillent ou sont concernés par les questions relevant d'irrigation, de drainage et de crues peuvent:

1. **Faire partie d'une plate-forme internationale** qui offre des possibilités d'échange des connaissances et d'expérience avec d'autres, et d'établissement des partenariats.
2. Faire entendre votre voix: Contribuer à l'amélioration de la compréhension entre les parties prenantes, tout en permettant l'émergence des nouvelles idées sur la politique de l'eau.
3. **Tirer des avantages de présentation des activités de votre organisation au niveau mondial** en utilisant le nom, le logo et les outils de communication de la Commission, et en participant aux activités de la Commission.
4. **Rester informé** des nouvelles récentes et des manifestations relevant d'irrigation, de drainage et de gestion des crues, à travers des publications de la Commission.

5. **Influencer sur les décideurs** à développer les politiques valables sur l'irrigation et de les donner une plus grande priorité dans l'agenda politique à travers les dernières mises à jour sur les événements futurs de l'eau, avoir l'accès aux articles, aux affiches, aux résumés et aux documents des séries de Congrès CIID.
6. Jouer un rôle actif dans **la détermination des stratégies** et la mise en œuvre des programmes et des activités.
7. **Saisir l'occasion** de s'engager au networking professionnel et aux activités d'échange d'informations par la participation aux Comités Nationaux et aux Groupes de Travail Régionaux, et aux programmes et processus internationaux en tant que représentants de la CIID. La CIID participe régulièrement aux processus internationaux importants (Initiatives de l'eau de l'ONU, Forum mondial de l'eau, etc.) et elle recherche toujours les membres à impliquer dans ces événements.

8. Avantages de l'adhésion à la CIID :

- a. un exemplaire de la Revue CIID sur l'irrigation et le drainage, le Rapport annuel et la Lettre CIID (version électronique) cédé à titre gratuit¹
- b. En plus, 2,4 et 6 exemplaires de la Revue CIID sur l'irrigation et le drainage à un rabais de 50 pour cent du prix aux membres des entreprises selon les types A, B, ou C respectivement, et 2 ou 4 exemplaires de la Revue CIID à un rabais de 50 pour cent du prix dans le cas des membres institutionnels selon les types (a) ou (b) respectivement.
- c. un rabais spécial sur les autres publications CIID;
- d. les tarifs spéciaux pour les annonces publicitaires dans les publications, site web CIID etc;
- e. les tarifs spéciaux pour l'exposition lors des événements CIID;
- f. les frais d'inscription spéciaux pour les événements CIID; et
- g. Aucun frais pour faire des annonces des activités via le site Web et la Lettre CIID.

¹ Dans le cas des copies papiers, il faut payer les frais nominaux ainsi que les frais postaux.

Annexe 3 [Point 9 de l'Appendice XXII]

By-Law (14)

APPOINTMENT OF STATUTORY AUDITOR

- 14.01 An Statutory Auditor, who should be a member of the Institute of Chartered Accountants of India, shall be appointed by the International Executive Council for a period determined by it.
- 14.02 If the Statutory Auditor ceases to hold the membership, his/her tenure of office as Statutory Auditor shall thereupon be terminated. The Statutory Auditor may not otherwise be removed during his/her tenure of office, except by the IEC.
- 14.03 Subject to any special direction of IEC or the MB, each audit which the Statutory Auditor is required to make shall be conducted in accordance with the Terms of Reference set out in the Annex to these rules. The Statutory Auditor shall be completely independent and solely responsible for the conduct of the audit.
- 14.05 IEC and the MB may request the Statutory Auditor to perform certain specific examinations and to issue separate reports on the results.
- 14.06 The Secretary General shall provide the Statutory Auditor with the facilities required for the performance of the Audit.

Annexe 4 [Point 10 de l'Appendice XXII]

**MONETARY OBLIGATIONS OF THE HOST NATIONAL COMMITTEE
ORGANIZING ICID CONGRESSES, CONFERENCES, WORKSHOPS AND SYMPOSIUMS**

- I. It has been decided at various IEC meetings that following portion of the total registration fee will be payable by the host National Committee to ICID and payment will be made to Central Office within 3 months after conclusion of the event:
 - a. A 50% share of all registration fees for the Congress, (*58th IEC Minutes page 17*)
 - b. 15% share of registration fees for the IEC meeting (*with or without Regional Conference*), and (*58th IEC Minutes page 17*)
 - c. 5% share in case of a separate Regional Conference / Micro irrigation Congress / International Drainage Workshop approved by IEC where ICID logo or banner was used (*60th IEC Minutes, page 22*)
- II. The President, Secretary General and Executive Secretary, ICID are exempted from registration fee (By-laws 5.9.1(e) and 5.9.2 (d)). For Congress, there will be an additional professional whose registration fee will also be waived.
- III. The full lodging, boarding and study tour costs in respect of President, Secretary General and Executive Secretary, ICID are to be borne by the host National Committee. For Congress there will be an additional Central Office professional to be supported. (*Decision taken under item 6 of 41st IEC meeting at Rio de Janeiro in 1990*)
- IV. One delegate each from international organizations invited by the Central Office on behalf of ICID is to be exempted from payment of registration fee (By-law 5.9.1 (f)) (about 5-10 delegates from international organizations may be expected).

These notes must be read in conjunction with Article 8 of ICID Constitution and ICID By-Law 5